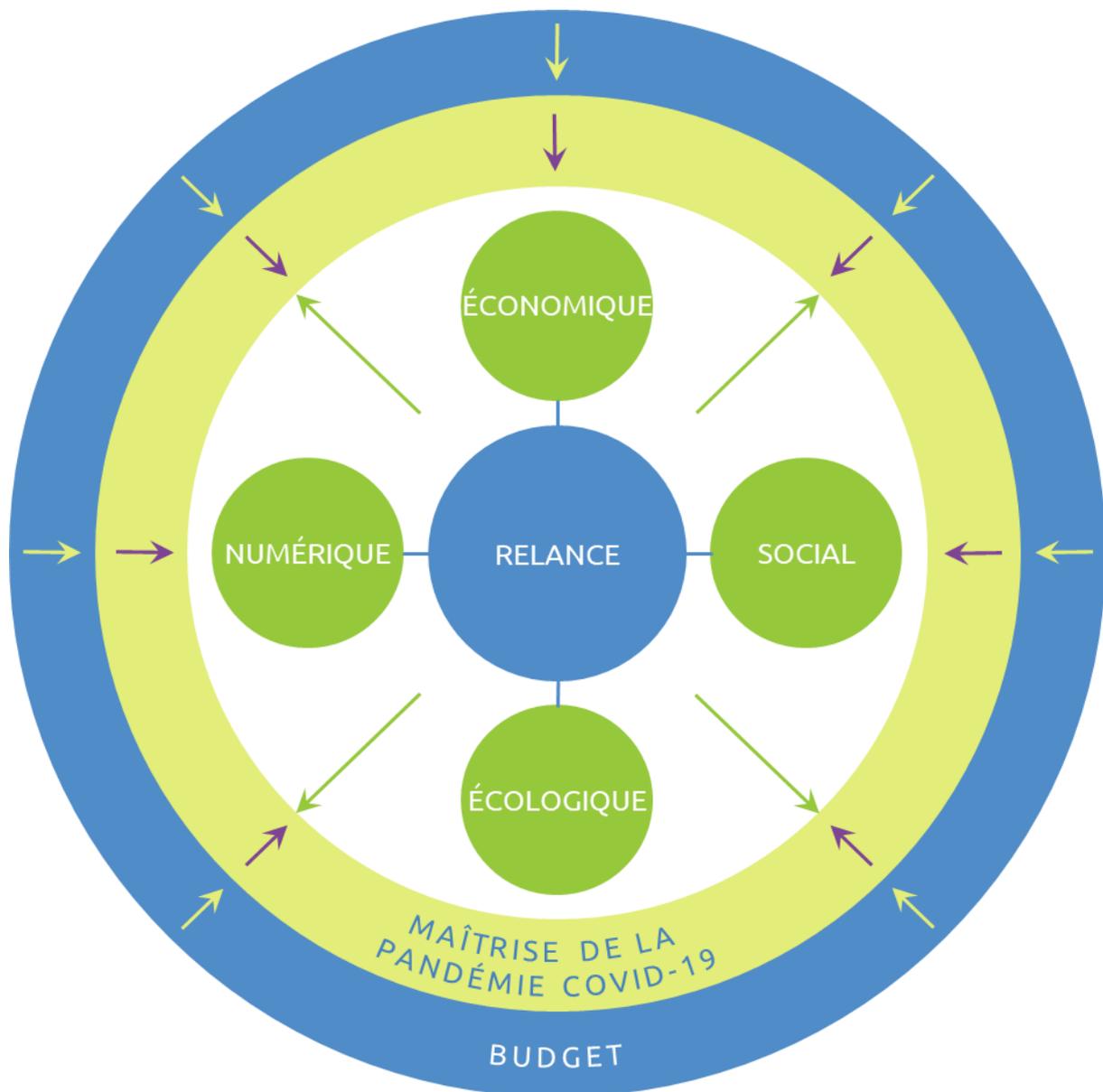


PLAN DE RELANCE 4X4 TURBO

Économique, social,
écologique et numérique

Dans le cadre des entretiens exploratoires entre plusieurs partis politiques sur un plan de relance global (pendant et) après la crise du COVID-19, la FEB propose une approche reposant sur 4 grands axes : l'économique, le social, l'écologique et le numérique (voir schéma ci-dessous).



Pour chacun de ces 4 grands axes, la FEB énonce 4 points essentiels qui devraient en tous cas faire partie d'un tel plan de relance global. Bien sûr, ces pistes doivent être mises en œuvre de manière à contribuer à la lutte contre le COVID-19 et à ne pas engendrer de charges budgétaires structurelles excessives pour les générations futures.

En ce qui concerne ce dernier point, il sera important que le Conseil supérieur des Finances définisse une trajectoire permettant de maîtriser la situation budgétaire à long terme.

1 AXE ÉCONOMIQUE

Sur le plan économique, les principales mesures ont pour objectif de soutenir la demande intérieure et de rendre le travail plus attrayant. En effet, la clé de la sortie de la crise socio-économique et budgétaire reste inchangée, à savoir éviter que le chômage temporaire se transforme en chômage structurel et veiller ensuite à relever sensiblement le taux d'emploi (à 75% au minimum). Cela doit être et rester la priorité absolue. En effet, un nombre plus important de personnes au travail en toute sécurité signifie plus de revenus, un bien-être social plus élevé et moins de dépenses en allocations de chômage pour les pouvoirs publics.

Pour atteindre ces objectifs, nous suggérons les mesures économiques suivantes :

1.1

Soutenir la demande intérieure en relevant la tranche exonérée dans l'impôt des personnes physiques à 10.000 EUR, augmenter les frais professionnels forfaitaires à 5.000 EUR pour tout le monde (avec imputation immédiate au précompte professionnel) et supprimer les autres exonérations ou réductions d'impôt spécifiques similaires

Ces mesures permettent d'accroître de manière simple et linéaire le revenu de tous les travailleurs, mais en pourcentage surtout celui des bas salaires ayant le taux de consommation le plus élevé. C'est fondamentalement défendable, car cela signifie qu'un montant équivalent au revenu annuel d'intégration doit toujours être exonéré d'impôts. Par ailleurs, cette mesure peut également contribuer à supprimer l'important piège à la promotion qui concerne aujourd'hui les salaires compris entre 1.700 et 2.500 EUR.

1.2

Sauvegarder et renforcer la compétitivité des entreprises belges par le maintien et l'application correcte de la loi de 1996 telle qu'adaptée en mars 2017

La loi sur la compétitivité adaptée en mars 2017 a bien fonctionné durant la période couvrant les deux derniers AIP (2017-2018 et 2019-2020). À la lumière de la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvent aujourd'hui bon nombre d'entreprises et de la concurrence internationale fortement accrue sur un marché en déclin, cette loi est plus cruciale que jamais pour veiller à ce que nos entreprises restent compétitives sur les marchés intérieurs et étrangers. En vue d'éviter des discussions interminables, il serait opportun de préciser dans la loi que le « handicap historique en matière de coûts salariaux » est égal au « handicap absolu en matière de coûts salariaux par rapport aux trois pays voisins ».

1.3

Donner une chance équitable à l'e-commerce dans notre pays en permettant le travail en soirée (20 à 24h) de manière simple et sans surcoût

La crise du COVID-19 a donné un sérieux coup de pouce au secteur de l'e-commerce et démontré une fois de plus son importance stratégique en présence d'une telle menace sanitaire. Ces dernières années, les entreprises belges de distribution ont énormément investi dans leurs circuits de vente numériques et disposent de sites web et de systèmes de paiement performants d'un point de vue technologique. Pour l'instant, ils combattent toutefois à armes inégales en ce qui concerne les délais de livraison. Pour pouvoir livrer le lendemain, il faudrait qu'ils puissent organiser du travail en soirée (entre 20 et 24h) sans procédures de négociation complexes qui échouent généralement suite à des revendications (syndicales) en faveur de suppléments irréalistes pour le travail de nuit qui sapent fondamentalement la position concurrentielle des acteurs belges d'e-commerce. Par conséquent, soit leur délai de livraison est beaucoup trop long, soit ils sont nettement trop chers. Cette situation impossible nous coûte chaque année environ 0,4% de croissance du PIB par rapport aux pays voisins.

1.4

Mettre en place un vaste programme d'investissements en ligne avec les propositions du Pacte national d'investissement

La demande intérieure peut également être stimulée dynamiquement en misant pleinement sur les investissements publics et privés en infrastructure. En effet, ces investissements sont plus que jamais nécessaires pour renforcer le potentiel de croissance de notre pays et le préparer à la révolution tant numérique qu'écologique. Fin 2018, les grands contours d'un programme d'investissement pour la Belgique avaient été définis dans le **Pacte national d'investissement**. Ce pacte contient des propositions d'investissements dans la mobilité, l'énergie et les économies d'énergie (par ex. isolation des bâtiments publics), la numérisation et la sécurité informatique, l'enseignement et les soins de santé. L'exécution de ce plan d'investissement au cours des années à venir donnera non seulement un coup de pouce à l'économie mais aidera aussi à relever d'importants défis sociétaux. Il importe de mettre en place des procédures d'autorisation accélérées, comme suggérées dans le Pacte national d'investissement.

Afin de stimuler les investissements privés nationaux et de continuer à attirer des investissements étrangers directs, il est essentiel de maintenir le taux de 25% dans **l'impôt des sociétés** (en vigueur pour l'exercice 2020). La stabilité fiscale est cruciale dans ce domaine !

2 AXE SOCIAL

La crise économique résultant des mesures anti COVID-19 ébranle également notre marché du travail. Au plus fort du confinement, un tiers environ des salariés (1,048 million de travailleurs) ont dû être mis en chômage temporaire pour cause de force majeure. À la fin du mois d'avril, ils étaient encore 800.000, soit 25%. Suite aux différentes mesures d'assouplissement du confinement, ce chiffre baissera probablement de moitié d'ici à la fin du mois de mai, mais il n'en reste pas moins qu'un quart (100.000) à une moitié (200.000) de ces travailleurs risquent de perdre leur emploi structurellement, notamment en raison d'une faillite ou d'une restructuration de leur entreprise. Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter que ces personnes se retrouvent en chômage structurel. Pour cela, il faut e. a. prendre les mesures suivantes :

2.1

Prévoir plus de flexibilité en matière de temps de travail, d'heures supplémentaires, de télétravail, ce qui profite aussi bien aux travailleurs qu'aux employeurs

Les entreprises sont confrontées à des défis énormes pour restaurer leur rentabilité. Bon nombre d'entre elles ont un mouvement de rattrapage long et difficile à accomplir, alors qu'elles doivent organiser le travail de manière à respecter au mieux les prescriptions de sécurité et de santé et les règles de distanciation sociale. Cela requiert des adaptations importantes au niveau de l'organisation du travail. Cela peut être facilité par un cadre légal permettant plus de flexibilité (par ex. au niveau du temps du travail et des heures supplémentaires, du travail en soirée et le week-end, d'horaires flottants) à la mesure de l'entreprise et en concertation avec le travailleur, qui fluidifiera également la mobilité en heures de pointe. Il faut en outre assouplir le cadre de **l'épargne-temps**.

Étant donné que le **télétravail** a non seulement apporté une solution opérationnelle à la crise sanitaire actuelle mais peut aussi résoudre en partie d'autres grands défis tels que le problème de la mobilité et la problématique climatique, on pourrait continuer à stimuler et structurer l'expérience avec le télétravail acquise durant la crise du coronavirus au sein du cadre légal actuel pour le télétravail occasionnel (loi de 2017) et pour le télétravail structurel (CCT 85).

2.2

Organiser un marché du travail dynamique facilitant les transitions et plus activateur, afin que les travailleurs et les demandeurs d'emploi passent rapidement d'activités en déclin à des activités en croissance

Il faut permettre des **trajectoires de transition** qui orientent déjà les travailleurs vers un nouvel employeur pendant la période de préavis, le cas échéant via un accompagnement de carrière et/ou une trajectoire de (re)conversion, idéalement sans passer par le chômage. Il faut pour cela prévoir les incitants fiscaux et parafiscaux nécessaires et supprimer les restrictions légales éventuelles.

Il faut mener une politique misant nettement plus sur l'activation. Il faut limiter les **allocations de chômage** fédérales dans le temps (par ex. 2 ou 3 ans) et laisser ensuite les régions mener, avec le budget ainsi libéré, une politique d'activation ou d'allocation sur mesure pour les chômeurs de longue durée.

2.3

Mettre un terme aux discordances. Construire des ponts entre l'enseignement et le marché du travail et mettre en place une culture de l'apprentissage tout au long de la vie

Il faut poursuivre l'adaptation de l'enseignement aux besoins du marché du travail via une collaboration et une coordination plus intenses entre l'enseignement, les acteurs régionaux de la formation, les employeurs et les travailleurs. Après une durée adéquate, les services régionaux de l'emploi devraient organiser, en collaboration avec les établissements d'accompagnement et de formation privés, des **trajectoires de formation adéquates pour les demandeurs d'emploi, en fonction de leur profil**.

Il convient de miser sur un compte de formation (à savoir un « sac à dos » individuel contenant des informations sur les incitants pour promouvoir l'employabilité générale et dans lequel chaque citoyen économise pour sa formation tout au long de sa carrière) pour sensibiliser à l'apprentissage tout au long de la carrière et stimuler la culture de l'apprentissage.

2.4

Garantir le soutien via la concertation sociale lors des réformes socio-économiques difficiles et via une sécurité sociale performante et durable

Il faut recourir à la concertation sociale pour créer le soutien nécessaire aux réformes socio-économiques parfois difficiles qui nous attendent. Au début de la législature, un **nouveau contrat social** devrait être conclu entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur la manière dont ils vont collaborer afin de se renforcer mutuellement.

Il convient de faire participer les partenaires sociaux pour, conformément à la déclaration faite au parlement à l'occasion du 75^e anniversaire de la **sécurité sociale**, travailler à une sécurité sociale performante, durable et tournée vers l'avenir, basée sur : (1) des allocations plus activatrices plutôt que passives (cf. chômage), (2) une meilleure neutralité des genres (cf. une réforme approfondie des systèmes de congés) et (3) penser à une combinaison plus large des 1^{er}, 2^e et 3^e piliers dans diverses branches de la sécurité sociale (par ex. les pensions et les soins de santé).

3 AXE ÉCOLOGIQUE

Nos sociétés et nos entreprises sont amenées à se transformer en vue notamment de limiter leur empreinte écologique. Cela nécessitera de revoir nos modes de production et de consommation tout en restant attractif pour les investisseurs. En décembre 2019, la Commission européenne a lancé le Green Deal, qui doit générer, dans les prochaines années, une série de directives clés liées à l'environnement. Le cadre qui sera défini devra permettre à la fois la transition et la compétitivité de nos entreprises dans une économie ouverte sur le monde. Ce cadre devra également permettre de miser plus que jamais sur une transition d'une l'économie linéaire vers une économie circulaire.

3.1 Améliorer les performances des transports

Outre certains investissements indispensables (infrastructures de recharges alternatives pour les véhicules, pistes cyclables, RER, parkings de dissuasion ...), le système de mobilité doit améliorer fondamentalement sa performance. La mobilité de demain doit être multi- et intermodale, tant pour les personnes que pour le transport de marchandises.

Au niveau du rail, **Infrabel et la SNCB** doivent se transformer en sociétés modernes, numériques, opérationnellement et financièrement performantes, capables d'évoluer dans un secteur libéralisé. Ceci nécessitera entre autres de simplifier les méthodes de travail et d'implémenter des régimes de travail performants. Il est urgent de conclure un nouvel accord de gestion pour la SNCB et Infrabel.

Au niveau de la **numérisation** et de l'innovation, les autorités doivent se montrer proactives et volontaristes notamment en matière d'application MaaS (Mobility as a Service), de gestion et d'échange de données, d'écocombi sur nos routes, de livraisons de nuit en ville, de redevance kilométrique intelligente, de carburants alternatifs, de gestion du trafic, de conduite automatique (train, voiture, camion ...).

L'ensemble de ces mesures devra s'inscrire dans **une vision interfédérale de la mobilité** offrant un cadre à long terme à tous les acteurs de la mobilité.

3.2 Soutenir la transformation industrielle

Les industries sur le territoire, importantes en termes de résilience, doivent faire face à la concurrence internationale et en même temps relever de nombreux défis environnementaux (qui requièrent des investissements importants pas nécessairement justifiables d'un point de vue économique). Le rôle des autorités est dans ce cadre triple : montrer l'exemple en soutenant la demande (green procurement, programme d'isolation des bâtiments publics / logements sociaux ...), investir dans des infrastructures indispensables à la transformation des industries (réseau H2, CCS ...) et soutenir directement les industries dans le cadre de leur transformation (innovation, processus ...).

3.3

Favoriser une énergie durable et compétitive et une demande flexible

Notre système énergétique parvient à diminuer année après année ses émissions de CO₂. Pour poursuivre sur cette voie, la compétitivité des prix énergétiques en Belgique doit être rétablie au plus vite, en particulier pour les industries intensives en électricité qui sont défavorisées par rapport aux pays voisins – principalement en raison d'une différence au niveau des multiples taxes et prélèvements publics.

Pour stimuler ce rétablissement, mais aussi pour des raisons de CO₂ et de sécurité d'approvisionnement, il est urgent de définir le **mix énergétique**, en prenant d'urgence une décision qui permettra la prolongation de 2 à 3 réacteurs nucléaires sous conditions. Du côté de la demande, la production électrique variable dans le temps doit conduire à une certaine flexibilité de la demande, ce qui nécessite un cadre clair, le déploiement de compteurs intelligents (communicants) et des signaux prix adéquats.

Cliquer ici pour
consulter le plan
énergétique complet



Également disponible sur
le site web de la FEB
feb.be/publications

3.4

Développer davantage d'instruments de mobilité modernes

Les **voitures de société** constituent encore aujourd'hui un élément important du paquet salarial des employés et restent un outil essentiel pour certains emplois. Le verdissement du parc de voitures de société, incité par la fiscalité, permettra une percée plus importante des véhicules à zéro ou basse émission dans l'ensemble du parc automobile. Il est essentiel d'avoir une trajectoire de verdissement précise, progressive et réaliste, tenant compte de toutes les possibilités technologiques. Il faut également assurer le développement des infrastructures énergétiques nécessaires.

Le **budget mobilité**, instauré en 2019, offre une réelle alternative aux employeurs et employés à la seule voiture de société et suscite un certain intérêt. Toutefois, quelques incompatibilités avec la réalité du terrain ou problèmes d'interprétation sont soulevés. Afin d'assurer le succès de cet outil, un travail approfondi d'analyse devrait être entamé pour apporter des réponses adéquates à ces problèmes.

Cliquer ici pour
consulter le plan
mobilité en 50 points



Également disponible sur
le site web de la FEB
feb.be/publications

4 AXE NUMÉRIQUE

La crise du COVID-19 a clairement mis en évidence l'avantage énorme qu'a représenté la numérisation durant cette crise sanitaire. Elle constitue le deuxième stabilisateur, après la sécurité sociale. Beaucoup de technologies existantes sont subitement devenues d'usage courant et leurs possibilités sont désormais nettement mieux connues. Cela offre des perspectives pour une introduction et acceptation encore nettement plus rapides de nouvelles technologies, en premier lieu pour combattre la pandémie.

Nous insistons donc pour que le prochain gouvernement s'attache fortement aux points suivants :

4.1

Investir dans une application sûre (en termes de vie privée) et conviviale de « traçage des contacts » pour lutter rapidement et efficacement contre le virus du SARS-CoV-2 (et d'éventuels virus futurs)

Des exemples en Corée du Sud, à Taïwan et en Allemagne ont montré que l'identification et l'isolation rapides des personnes contaminées et des personnes avec qui elles ont eu des contacts rapprochés sont essentielles pour éviter de grands foyers de COVID-19. Cela a également permis à ces pays de mieux maintenir leur économie.

Les entreprises belges ont particulièrement souffert du confinement et ne peuvent se permettre une seconde période de confinement économique général. Cela engendrerait un nombre record de faillites, une forte augmentation du chômage et un dérapage des finances publiques.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour identifier de manière efficace qui est entré en contact avec une personne qui s'est ultérieurement avérée contaminée, et pendant quelle période. La procédure actuelle de « track and trace » téléphonique est un bon point de départ, mais rencontre quelques défauts de jeunesse.

Il est donc crucial d'introduire, d'ici à l'automne (risque de seconde vague du virus) une application simple qui devra être installée par tous les Belges et non-Belges sur le territoire belge dans le simple but d'un « contact tracing » anonyme dans le cadre du COVID-19. On peut pour cela recourir à l'expertise belge en matière de technologies et d'algorithmes de cryptage, qui compte parmi les meilleures au monde, pour obtenir un soutien social maximal.

4.2

Libérer la voie pour un déploiement rapide de la 5G

La 5G est la clé de bon nombre de nouvelles évolutions technologiques susceptibles de booster notre productivité. C'est indispensable, car la productivité a sensiblement diminué dans d'innombrables activités économiques (industrie, construction, commerce) à la suite des mesures sanitaires et organisationnelles nécessaires et aux règles de distanciation prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

La 5G rendra e. a. possibles de nouvelles applications et innovations dans le monde médical (opérations à distance, assistance médicale en ambulance ...), de la mobilité et de la logistique (voitures et camions connectés et autonomes, magasins et infrastructure de transport), mais aussi dans l'industrie (maintenance prédictive et gestion des machines plus précise via des systèmes de réalité augmentée) et dans des applications pour les consommateurs dans le monde des loisirs (par ex. high end gaming).

Concrètement, nous demandons aux autorités fédérales d'organiser le plus rapidement possible la vente aux enchères de spectre pour les fréquences 5G, à des prix raisonnables et à des conditions non discriminatoires pour les nouveaux prestataires.

4.3

Veiller à ce que TOUTES les transactions entre pouvoirs publics et entreprises soient complètement numérisées d'ici à 2024

Au cours des dernières semaines, bon nombre d'opérations qui devaient auparavant se faire obligatoirement sur papier soit par habitude ou parce que la loi l'imposait ont été rendues possibles par voie numérique. Nombreuses sont les personnes et les entreprises qui ont pour la première fois utilisé des systèmes de téléconférence, introduit des demandes électroniques, placé des signatures électroniques, se sont identifiées avec des systèmes comme ItsMe, ont voté par voie électronique lors de réunions, etc.

Il faut espérer que cela aura fait prendre conscience aux services publics et aux décideurs politiques que la très grande majorité des interactions avec les citoyens et les entreprises doivent également être rendues possibles via des canaux numériques. Dans certains domaines (ONSS, déclarations fiscales ...), la Belgique est déjà très avancée, mais dans d'autres (cadastre, justice ...), d'énormes efforts sont encore requis pour qu'en 2024, chaque citoyen ou entreprise qui le souhaite puisse réaliser ses interactions avec toutes les autorités de manière numérique. Il faudra notamment réaliser des investissements considérables dans les systèmes informatiques, la gestion des projets et des changements (voir Pacte national d'investissement).

4.4

Développer à cet effet une boîte mail officielle pour les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics, qui soit sûre, unique, conviviale mais dont la consultation serait obligatoire (au départ de l'eBox existante pour la sécurité sociale)

Afin que les interactions entre les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens puissent se faire intégralement par voie numérique, il est en outre nécessaire que chaque institution publique, entreprise et citoyen puisse être atteint numériquement en toute sécurité. Il va de soi que la délivrance de documents numériques doit être plus sûre, plus conviviale et moins onéreuse qu'un courrier recommandé papier actuel.

Une bonne collaboration entre le secteur privé et l'ONSS devrait permettre de réaliser une telle boîte mail unique et officielle en utilisant l'eBox existante de la sécurité sociale comme infrastructure centrale. On pourrait organiser autour de cette boîte un écosystème permettant à des prestataires privés de proposer d'innombrables services (envoi recommandé électronique avec suivi du statut pour les expéditeurs, postrouting et archivage pour les destinataires, possibilités de chat pour faciliter l'interaction entre le destinataire et l'expéditeur ...).

Nous demandons que l'ONSS poursuive sa collaboration positive avec la FEB pour le développement de ce système, que les autorités fédérales rendent obligatoire d'ici à la fin de la législature la consultation régulière de la boîte mail numérique pour tous les citoyens, entreprises et services publics (opt-out possible uniquement si motivé), et que les différents pouvoirs (et services) publics que compte notre pays se greffent sur ce système unique.